

Point sur les grands projets d'aménagement numérique de la Corse

Comité de massif du 26 novembre 2021

Eric FERRARI – eric.ferrari@isula.corsica

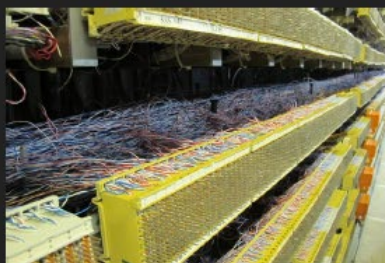
François PIETRI – francois.pietri@isula.corsica

Point sur les grands projets d'aménagement numérique de la Corse

3 OBJECTIFS ET 3 GRANDS CHANTIERS



GÉNÉRALISER LE TRÈS HAUT DÉBIT GRÂCE À LA FIBRE OPTIQUE À L'ABONNÉ (FTTH)



AMÉLIORER LA QUALITÉ DU HAUT DÉBIT FILAIRE (ADSL)



AMÉLIORER LA COUVERTURE TÉLÉPHONIE MOBILE ET GÉNÉRALISER LA 4G

UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIQUE CONFIEE À SFR FTTH

UN MARCHÉ DE TRAVAUX ET LA MOBILISATION DE LA DSP DE PREMIÈRE GÉNÉRATION

DANS LE CADRE DU NEW DEAL MOBILE ET DE LA PARTICIPATION ACTIVE À L'ÉQUIPE PROJET

CHANTIER 1 : DÉPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

DSP ATTRIBUÉE EN OCTOBRE 2018

xpFibre

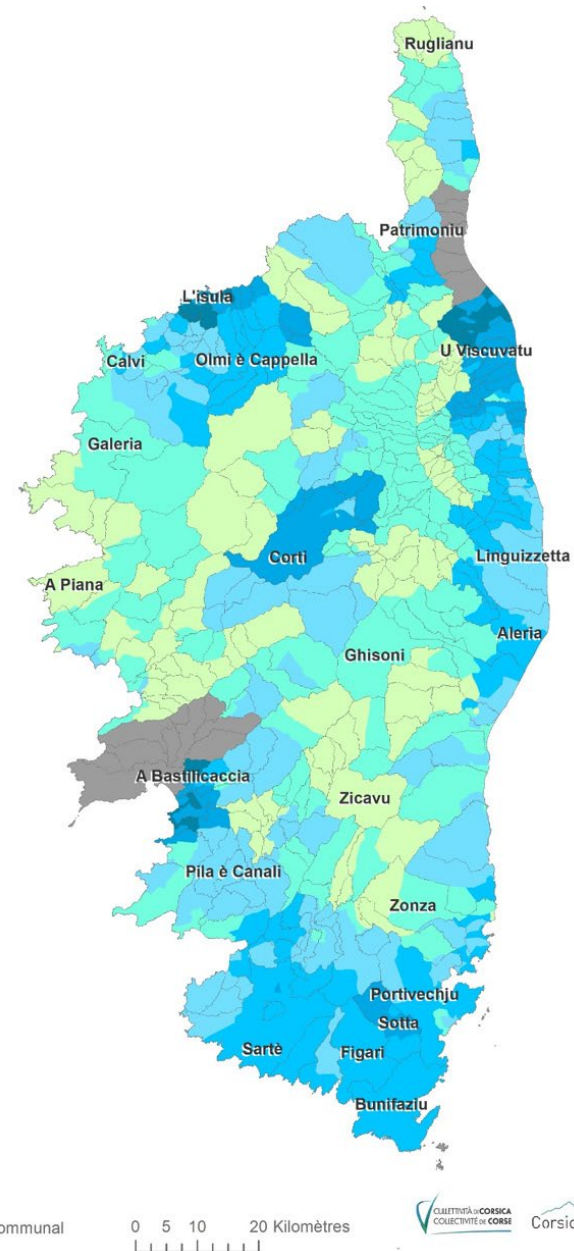
SFR FTTH

Corsica Fibra
A Fibra Per Tutti

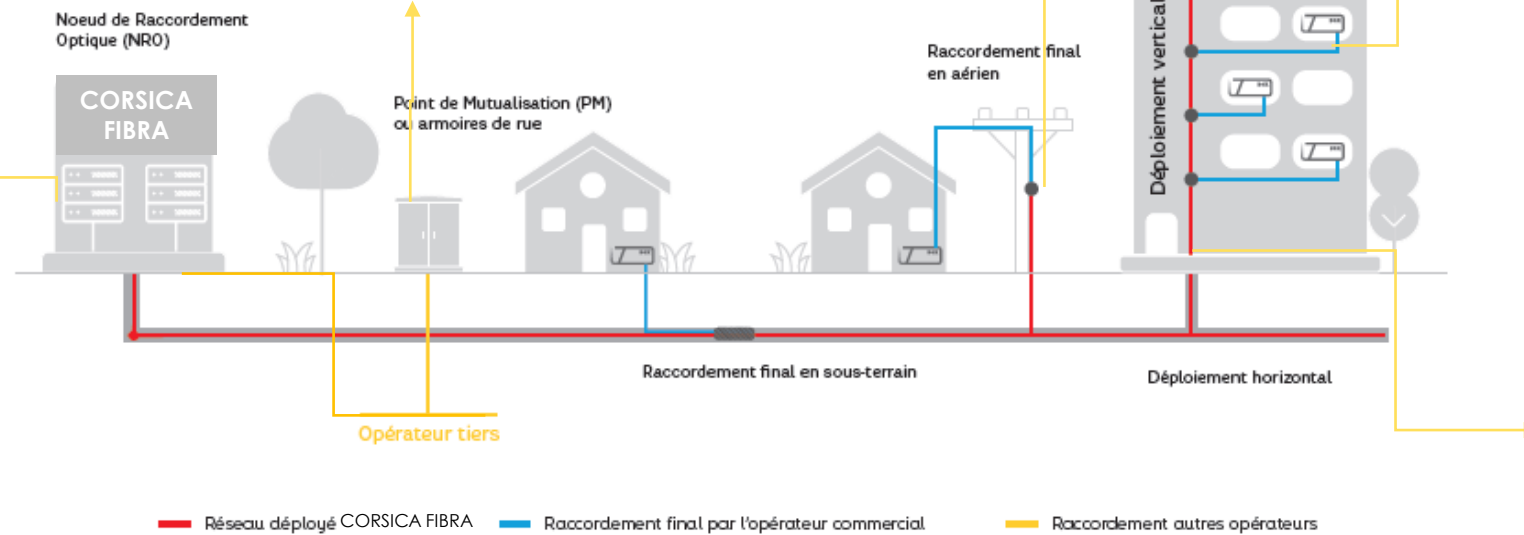
COUVERTURE DE 100% DU TERRITOIRE EN 5 ANS
170 000 PRISES À CONSTRUIRE (*)

(*) HORS ZONES AMII CAPA, CAB, BIGUGLIA DÉPLOYÉES PAR L'OPÉRATEUR ORANGE

UN INVESTISSEMENT DE 327M€
DONT 52M€ DE PARTICIPATION PUBLIQUE CDC
(COFINANCÉE À 66% PEI ET FSN)



Chantier 1 : Construire un nouveau réseau



Remplacera à terme le réseau de cuivre existant

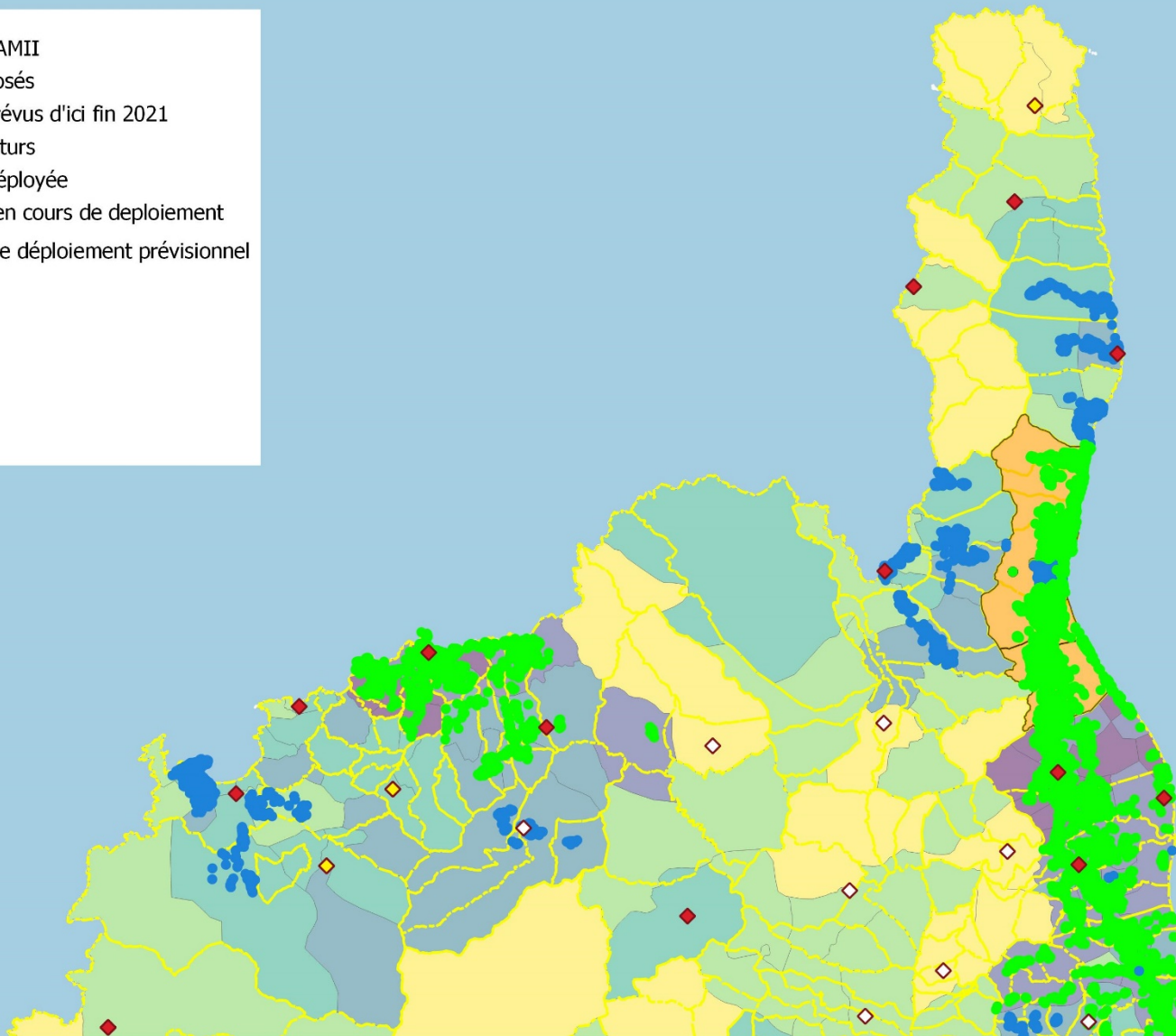
CHANTIER 1 : Point Construction des prises au 26/11/2021

- **75 272 prises** ont été livrées sur 170 000 prises prévues à la convention.
- **37 NRO** ont été posés sur 74 NRO prévus à la convention.
- **327 PM** ont été posés sur 416 PM prévus à la convention.

Commune concernée	Nombre de prises cible	Nombre de prises Construites
Albitreccia	1511	1195
Ampriani	24	28
Barbaghju	165	217
A Bastilicaccia	2230	2120
Belgudè	634	613
Bunifaziu	3391	1325
U Borgu	4926	4975
Brandu	1258	1324
Calinzana	1628	75
Calvi	5482	3104
Campi	45	33
Canale di Verde	314	99
Carghjese	1539	217
Casaglione	692	159
Casalabriva	210	117
U Castellà di Casinca	437	425
Cavru	754	394
Cervioni	1347	1427
Chjatra	230	32
Coghja	792	76
A Curbaghja	1262	1205
Corti	4831	4328
A Costa	96	90
Eccica è Suaredda	532	286
Farringule	266	176
Figari	1135	616
Foci è Bilzesi	154	149
Fozzà	195	35
Ghjunchetu	94	103
Grussettu è Prugna	3266	3367
Livia	833	21
L'Isula	3620	3633
Linguizzetta	1199	478
Lucciana	3580	3435
Matra	85	98
U Musuleu	41	21
Moita	146	116
Monte	361	220
Montegrossu	415	89
Munticellu	1528	1467
Nuvella	131	90
Ocana	413	141
Ochjatana	319	274
Oletta	945	539
Ulmetu	1501	584
Olmi è Cappella	280	230
L'Olmu	150	13
Palasca	230	211
Patrimoniu	642	503
A Penta di Casinca	2261	2052
Peru è Casevechje	156	133
U Pianellu	143	119

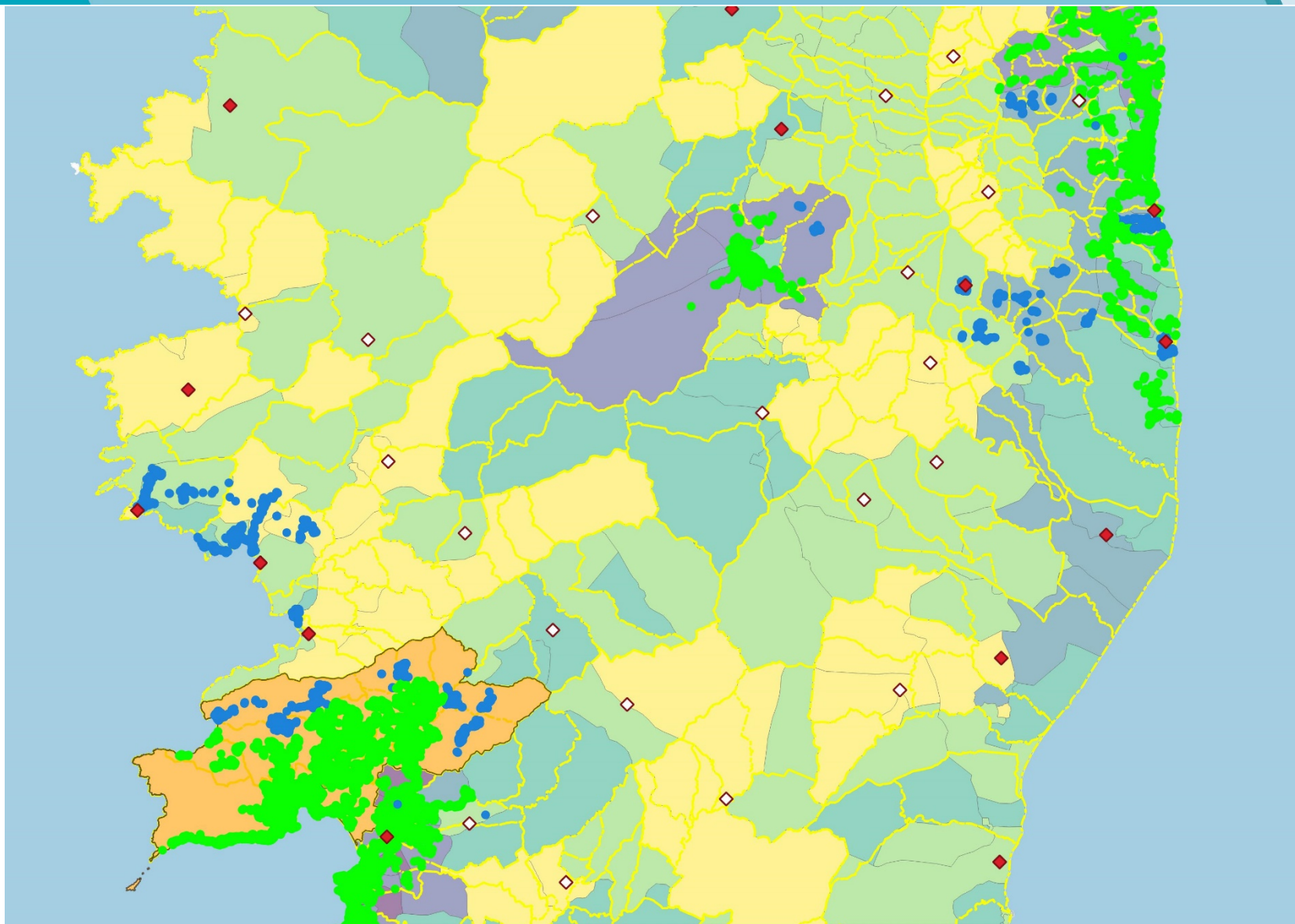
Commune concernée	Nombre de prises cible	Nombre de prises Construites
U Pianu	49	39
A Petracurbara	635	621
Pitrusedda	1416	807
Pioghjula	169	134
U Poghju d'Oletta	190	4
Poghju è Mezana	942	750
Porri	74	56
Portivechju	11998	5561
Prupìa	3178	2167
U Prunu	169	114
San Fiurenzù	1753	563
San Damianu	87	51
San Gavinu d'Ampugnani	141	35
San Ghjuvanni di Muriani	123	36
San Ghjulianu	405	172
Santu Niculau	1552	1378
Santa Lucia di Mercoriu	14	5
Santa Lucia di Muriani	934	973
Santa Maria Ficaniedda	75	4
Santa Maria Poghju	662	520
Sant'Andria di u Cotone	233	204
Sant'Andria d'Urcinu	112	2
Santa Riparata di Balagna	1052	818
Santa Riparata di Muriani	105	98
Sartè	3152	2396
Scata	61	57
U Silvarecciu	148	88
Siscu	792	726
Suddacarò	473	127
Sorbu è Ocagnanu	535	501
Sotta	830	874
U Spiluncatu	336	298
Tagliu è Isulacciu	472	421
Talasani	442	444
Tallone	246	109
Tocchisu	173	98
Tralonca	28	21
A Valle di Campulori	272	114
A Vallica	51	51
Vilone è Ornetu	120	64
A Venzulasca	1088	1205
U Viscuvatu	1780	1738
Vicu	1249	347
Vighjaneddu	497	299
E Ville di Parasu	216	188
Zalana	223	156

Chantier 1 : Déploiement du réseau très haut débit (FTTH)



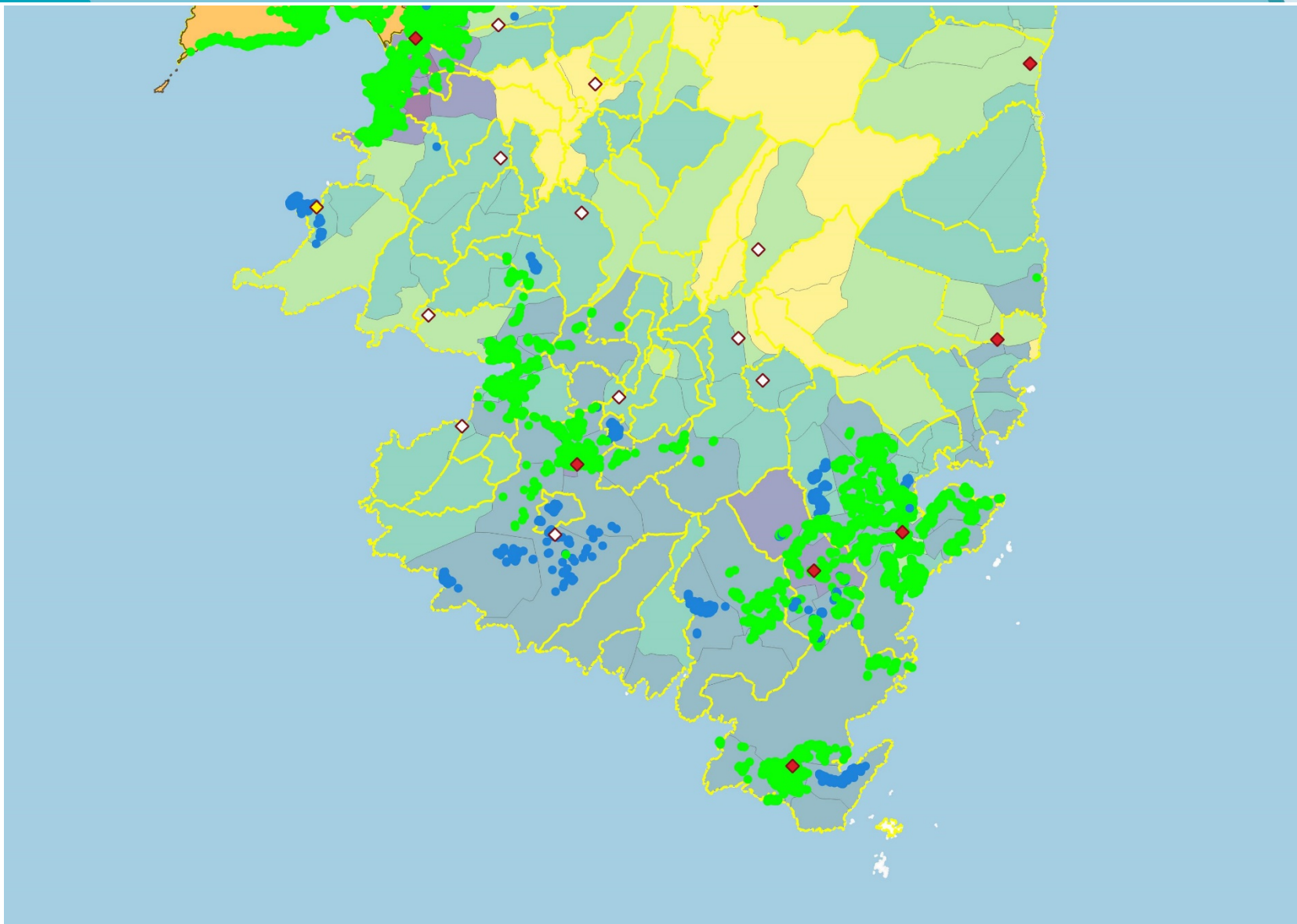
Déploiement indicatif – sous réserves de modifications pour raisons techniques.

Chantier 1 : Déploiement du réseau très haut débit (FTTH)



Déploiement indicatif – sous réserves de modifications pour raisons techniques.

Chantier 1 : Déploiement du réseau très haut débit (FTTH)



Déploiement indicatif – sous réserves de modifications pour raisons techniques.

Chantier 2 : Amélioration du Haut Débit (cuivre)

UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE 33M€ LANCÉ FIN 2018
(FINANCÉ À 70% PAR LE PEI)



axione

DES OPÉRATIONS MENÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE DU RÉSEAU HAUT DÉBIT DE LA CDC



DES TRAVAUX QUI CONCERNENT :

L'OPTICALISATION DE NRA

LA MONTÉE EN DÉBIT

L'OPTICALISATION DE NRA-ZO



Chantier 2 : Amélioration du Haut Débit (cuivre)



Chantier 2 : Amélioration du Haut Débit (cuivre)

Réseaux de collecte opérationnels

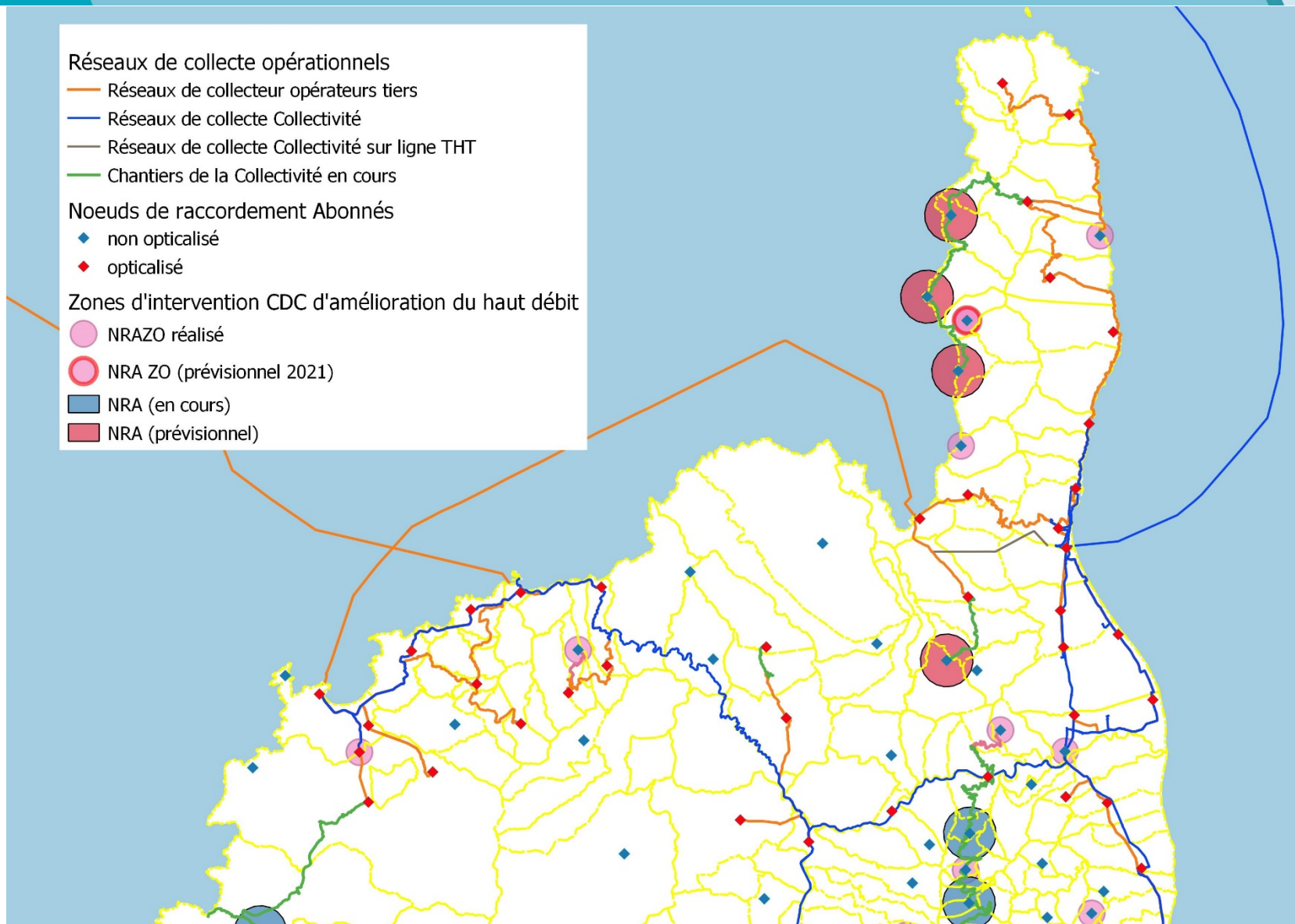
- Réseaux de collecteur opérateurs tiers
- Réseaux de collecte Collectivité
- Réseaux de collecte Collectivité sur ligne THT
- Chantiers de la Collectivité en cours

Noeuds de raccordement Abonnés

- ◆ non opticalisé
- ◆ opticalisé

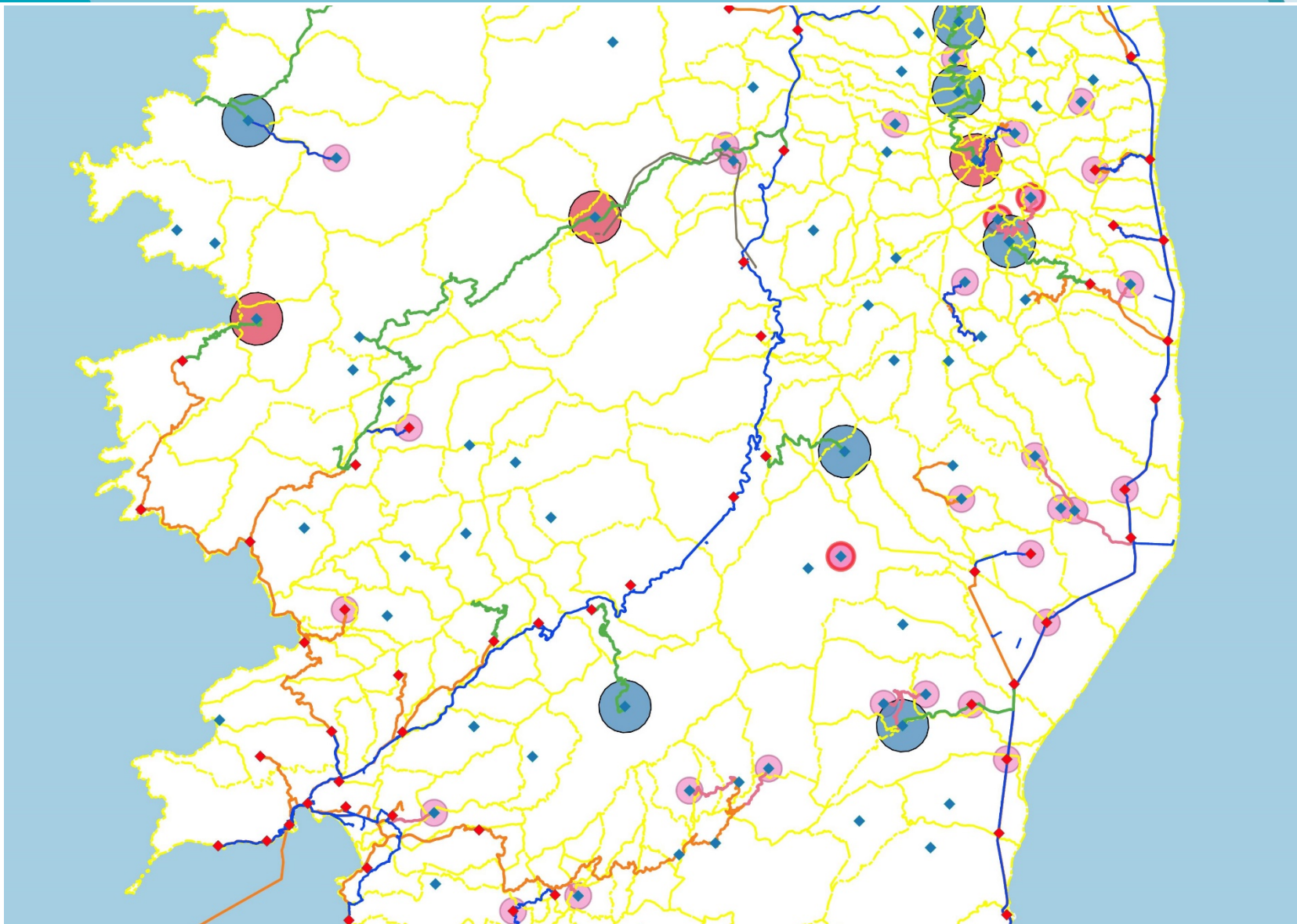
Zones d'intervention CDC d'amélioration du haut débit

- NRAZO réalisé
- NRA ZO (prévisionnel 2021)
- NRA (en cours)
- NRA (prévisionnel)



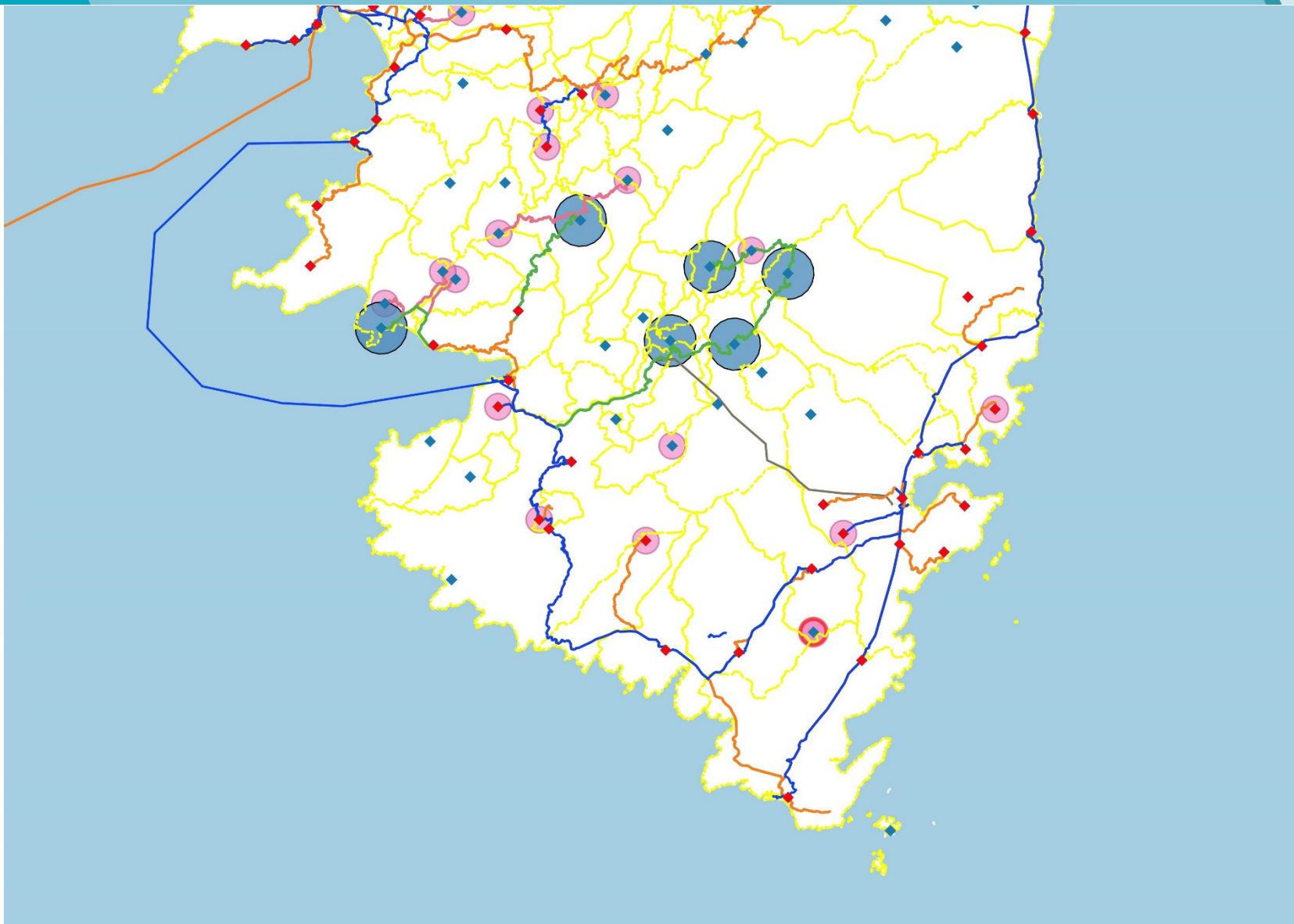
Déploiement indicatif – sous réserves de modifications pour raisons techniques.

Chantier 2 : Amélioration du Haut Débit (cuivre)



Déploiement indicatif – sous réserves de modifications pour raisons techniques.

Chantier 2 : Amélioration du Haut Débit (cuivre)



Déploiement indicatif – sous réserves de modifications pour raisons techniques.

Chantier 3 : Le New Deal Mobile



ENGAGEMENT 1

- Généraliser la réception 4G sur l'ensemble du territoire d'ici fin 2020



ENGAGEMENT 2

- Améliorer la couverture des axes de transport prioritaires
 - D'ici 2020 pour les axes routiers prioritaires
 - D'ici 2025 pour le réseau ferré régional



ENGAGEMENT 3

- Améliorer la couverture indoor à la demande



ENGAGEMENT 4

- Assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes : 8 sites déployés, 61 sites en déploiement depuis Juillet 2018.



ENGAGEMENT 5

- Proposer une offre 4G fixe dans les zones où les débits fixes ne sont pas suffisants

Chantier 3 : Le New Deal Mobile

LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CILBÉE : COMMENT ÇA MARCHE ?

1

En janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

Pour couvrir les zones non ou mal couvertes, les opérateurs mobiles se sont engagés à installer 5 000 sites chacun (le dispositif de couverture ciblée).



2

Pour identifier les **zones*** à couvrir, des équipes projets locales se sont donc constituées partout sur le territoire. Les équipes-projets locales sont notamment composées des préfetures, des conseils départementaux, des SGAR, des associations de collectivités territoriales, des porteurs de projets des réseaux d'initiative publique du Plan France Très Haut Débit, des AODE, etc.



3

Les équipes-projets locales se réunissent à un rythme régulier pour sélectionner les sites mobiles prioritaires visant à couvrir ces zones prioritaires, dans le cadre de dotation allouée par l'Etat.

4

Les équipes-projets locales transmettent à l'Etat la liste des zones qu'elles ont identifiées. L'Etat travaille conjointement avec les opérateurs pour consolider l'ensemble des sites mobiles prioritaires correspondants et les publie en arrêté ministériel.

5

Les opérateurs mobiles ont jusqu'à 24 mois maximum pour couvrir les zones retenues dans l'arrêté.



Chantier 3 : Le New Deal Mobile

- La mise en œuvre du dispositif est piloté localement par la Collectivité de Corse et la Préfecture de Corse au sein d'une équipe projet regroupant également les représentants des associations de communes, syndicats d'énergie, EDF, les services de l'état (DREAL, DDTM, DRJC, ...) et les opérateurs
- 70 sites ont fait l'objet d'un arrêté depuis 2018
 - 19 sites ont déjà été mis en service
 - 51 sites en construction
- Quota 2022 : 19 sites dont 12 déjà identifiés
- 4G fixe : généralisation des offres d'accès à Internet à haut débit via la 4G :
 - Généralisation en cours sur tous les sites existants
 - Déploiement de 12 nouveaux sites dédiés dans les 24 mois.

Chantier 3 : Liste des sites DCC

Site déployé (19)
Galeria (2 sites)
Zonza
Corti
Ghisoni
Pianellu
Sant'Andria-di-Boziu
Santa-Reparata-di-Moriani
Quenza
Castifau (2 sites)
Upulasca
U Prunu
Merusaglia
A Soccia
U Lugu di Nazza U Poghju di Nazza
Zalana
Umetu
Calinzana

Site en déploiement (51)	
Aiacciu	Livesi
Coti Chjavari	Ascu
Santa Lucia di Mercuriu	Frassetu
Zicavu	Sotta (2 sites)
A Parata	Ortiporiu
Corti/Corte	Montegrossu
Monte	L'Isulacciu di Fiumorbu (2 sites)
Murzo	Figari
A Grossa	Vargualè
Bilia	Livia
Pieve	Linguizetta
Bustanicu	A Munacia d'Auddè
Castellare-di-Mercurio	U Salgetu
Chiatra	U Sulaghju
Castiglione	Vicu
Corscia	Ambiegna
Erbajolo	Arru
San Lorenzo	Marignana
Bastelica (3 sites)	A Pastricciola (2 sites)
Sari-Solenzara	A Canavaghja
Ziddara	Macà e Croci
Azilonu é Ampaza	Rennu
Nucariu	Ruglianu

Zone prévue au déploiement (12)
Nuvella
U Pulverosu
Sampolu
Figari (2 sites)
Arbori
Coggia
Partinellu
Tuminu
Baretalli
Nessa
Filicetu

Chantier 3 : New Deal Mobile

■ Zone blanche au T2 2021

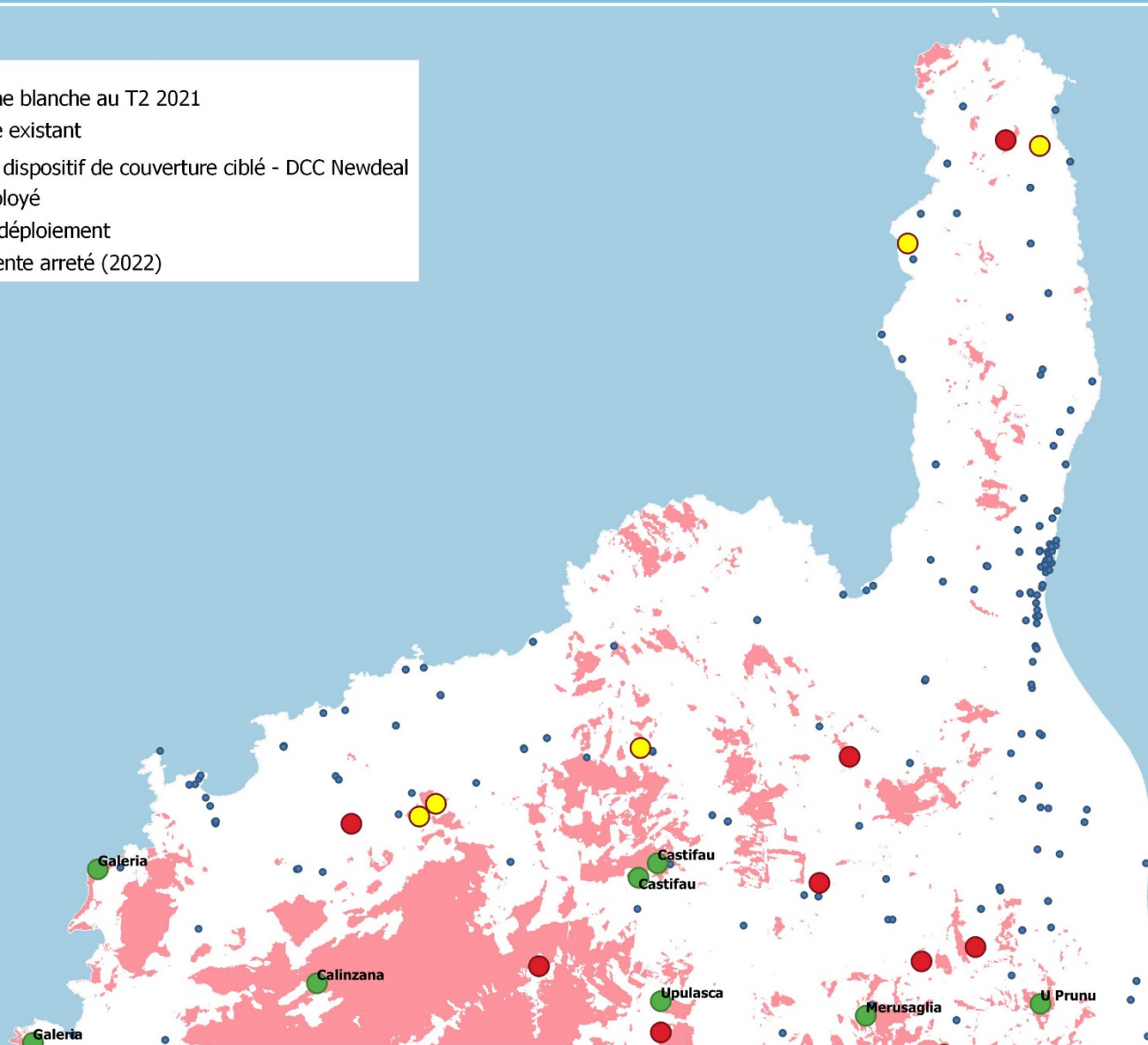
• Site existant

Sites du dispositif de couverture ciblée - DCC Newdeal

● déployé

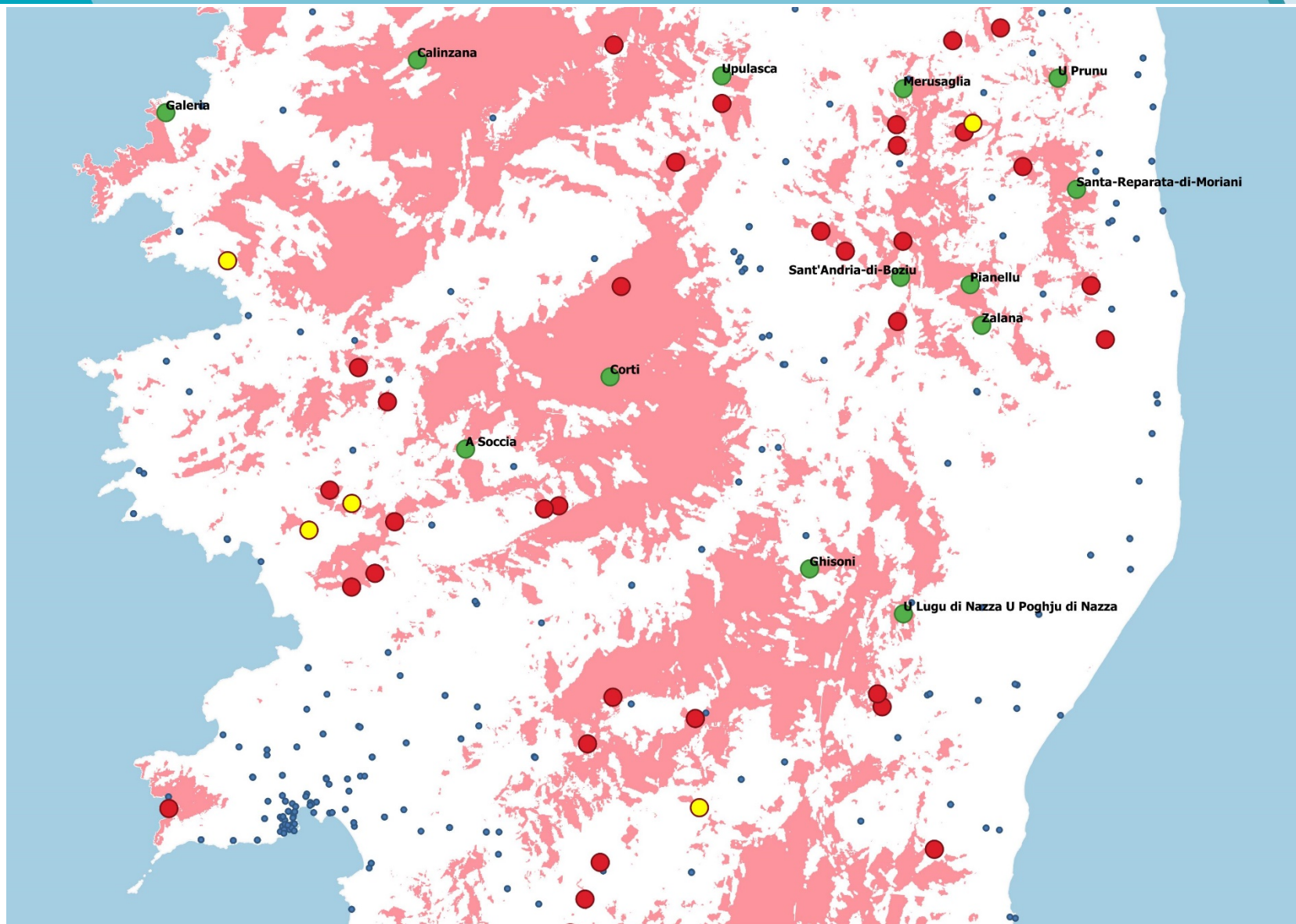
● en déploiement

● attente arrêté (2022)



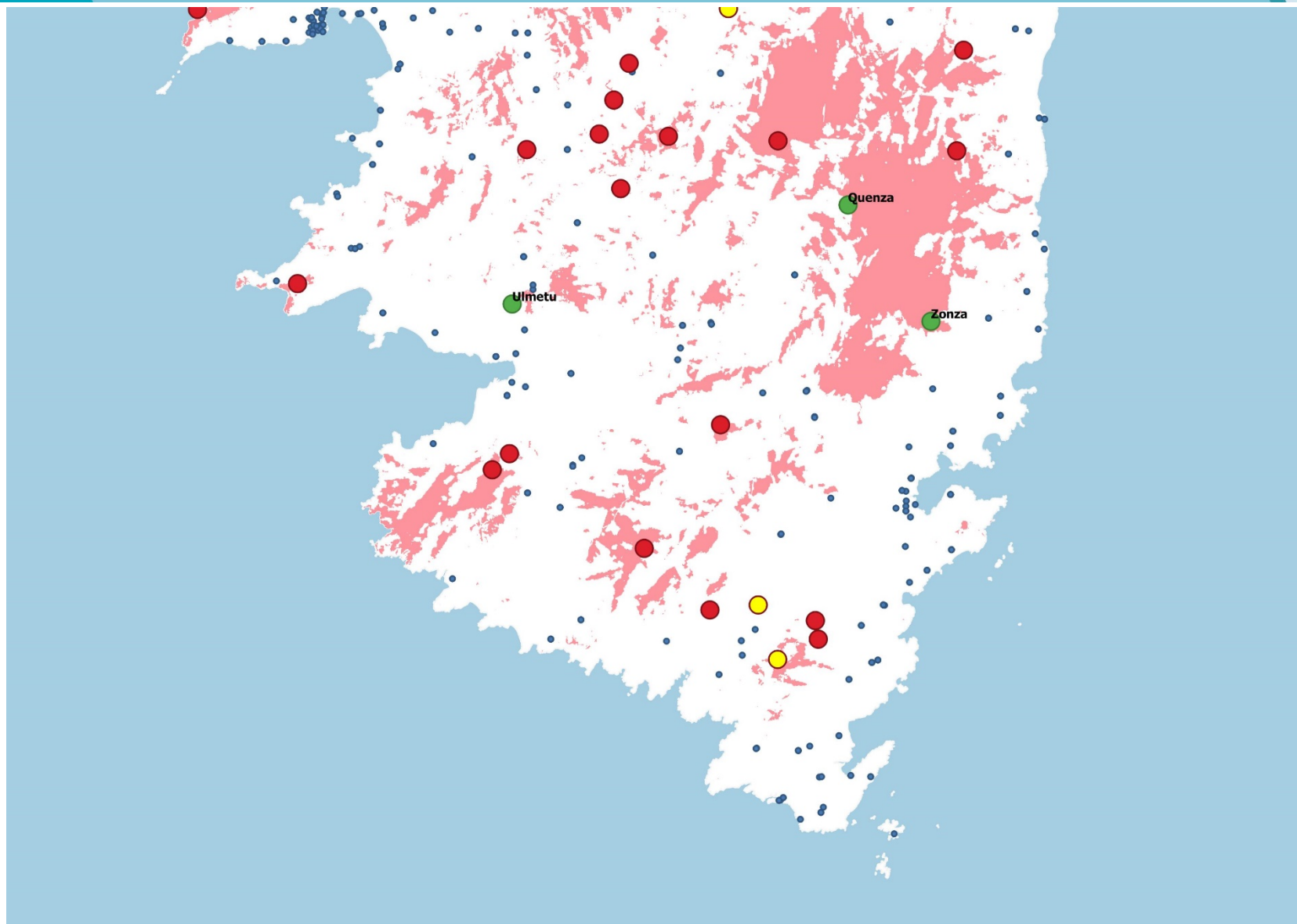
Déploiement indicatif – sous réserves de modifications pour raisons techniques.

Chantier 3 : Le New Deal Mobile



Déploiement indicatif – sous réserves de modifications pour raisons techniques.

Chantier 3 : Le New Deal Mobile



Déploiement indicatif – sous réserves de modifications pour raisons techniques.

Chantier 3 : Les réalisations



Chantier 3 : le cas des axes de transport

Obligations de couverture 4G des ARP (Axes routiers prioritaires):

- Axes routiers reliant préfecture à sous-préfecture (au moins 1 axe)
- Tronçons de routes sur lesquels circulent en moyenne annuelle au moins 5000 véhicules/jour

	31 décembre 2020	25 janvier 2022	9 octobre 2025	17 janvier 2027	8 décembre 2030
Axes routiers prioritaires ¹	100%	100%	100%	100%	100%
Bande liée à l'obligation ²	900MHz 1800MHz 2,1GHz	900MHz 1800MHz 2,1GHz	900MHz 1800MHz 2,1GHz	800 MHz	700MHz
Niveau de couverture	Extérieur des véhicules	Intérieur des véhicules	Intérieur des véhicules	Extérieur des véhicules	Extérieur des véhicules
Services	Voix/SMS THD mobile ³	Voix/SMS THD mobile ³	Voix/SMS THD mobile ³	THD mobile ³	THD mobile ³
Opérateurs concernés	Bouygues Telecom Orange SFR	Orange SFR	Bouygues Telecom	Bouygues Telecom Orange SFR	Bouygues Telecom Free Mobile Orange SFR

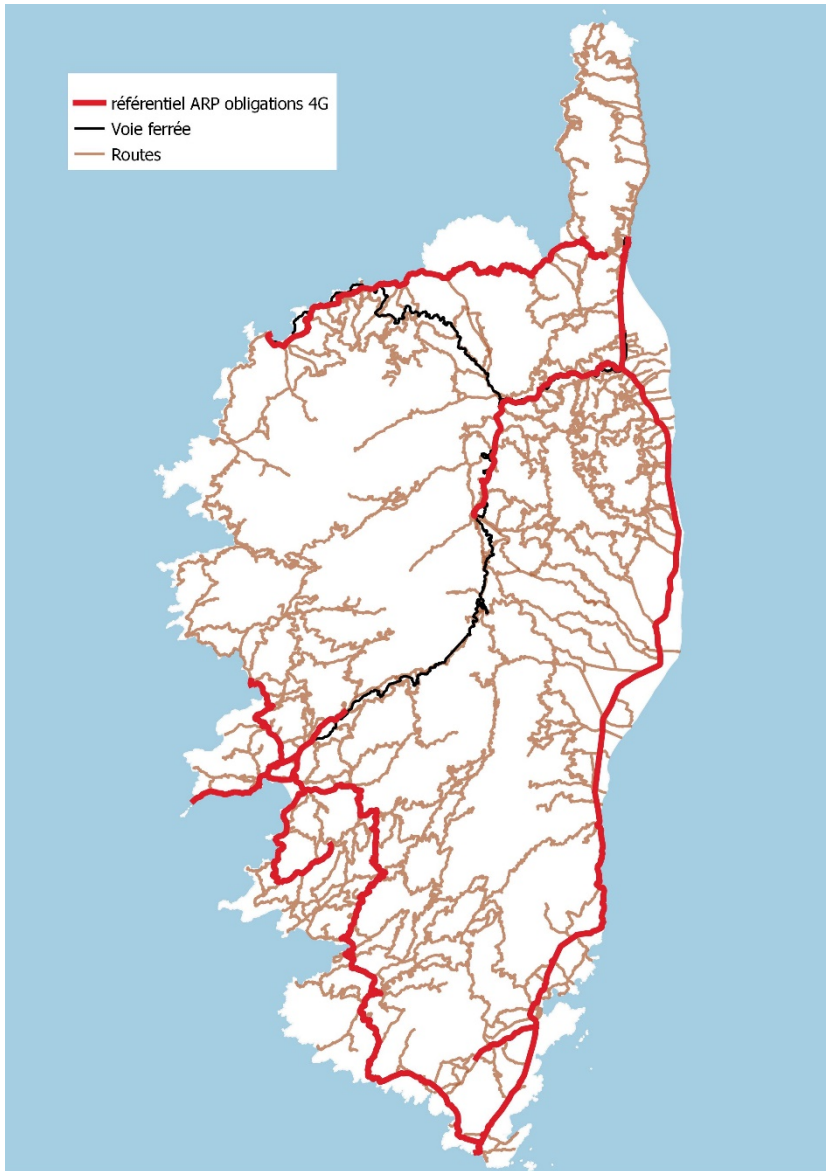
Obligations de couverture 4G des réseaux ferrés (Trains du réseau des chemins de fer de la Corse :

- 60 % à l'intérieur des train avant le 17 janvier 2022 (au niveau national)
- 90 % le long des voies avant le 31 décembre 2025 (au niveau national)
- **60 % à l'intérieur des train avant le 17 janvier 2027 (au niveau régional)** (80% au national)
- **80 % à l'intérieur des train avant le 8 décembre 2030 (au niveau régional)** (90% au national)

Obligations de couverture 5G des routes principales :

- -> 2026

Chantier 3 : Les axes de transport



La concertation citoyenne sur la 5G

- Délibération de l'Assemblée de Corse
- Un prestataire accompagnera la CdC sur la concertation citoyenne. Le CORSICA LAB mobilisé.
- Initialisation de la démarche 29 novembre (réunion de mise en place de la concertation).
 - Mobilisation d'un comité de suivi de la démarche.
- Une démarche sur un délai court de novembre à janvier.
- Appel à une plateforme d'intelligence collective pour questionner les parties prenantes.
- Des ateliers en présentiel ou à distance en fonction des besoins.

Déroulement général de la concertation citoyenne 5G

Livrables par phase

CADRAGE et ATELIERS

Novembre

Kick off

- Une note de cadrage
- Un plan de communication (dont cartographie des parties prenantes)
- Un plan de mobilisation
- Un protocole de questionnement
- Un cahier des charges de la plateforme
- Un toolkit d'animation à destination de l'équipe Corsica Lab

CONSULTATION EN LIGNE ET ANALYSE

Décembre

- Déploiement du Hub
- Suivi de la participation/mobilisation
- Analyse progressive des contributions et synthèses intermédiaires
- Soutien aux actions de communication (important: bluenove n'est pas en charge des actions de communication et éventuelles dépenses associées)
- Un outil de suivi permettant l'autonomie sur la lecture des résultats
- Indicateurs de participation

RESTITUTION

Décembre / Janvier

- Rapport final (dont versions intermédiaires pour itération avec l'équipe projet et / ou les sponsors)
- Appui lors de la restitution
- Kit méthodologique final à destination des équipes de Corsica Lab (transfert de compétence)

Les autres actions : l'adressage

- En 2020, plus de 90% des communes ne disposaient pas d'un plan d'adressage ou disposaient d'un plan d'adressage partiel.
- Sans un plan d'adressage complet, la commercialisation des prises FTTH sur une commune s'avère difficile.
- Un adressage normalisé constitue par ailleurs un élément essentiel de l'aménagement du territoire communal. Et lorsqu'il est de qualité, il lui permet d'acquérir une meilleure visibilité extérieure et contribue à renforcer son attractivité.
- **La Collectivité de Corse a ainsi mis en place un Appel à Projets relatif à l'adressage, ouvert jusqu'en 2024 et financé par le fonds montagne, permettant de soutenir les communes dans la réalisation de leur plan d'adressage. Près de 100 communes ont lancé un processus d'adressage. 51 dossiers ont été reçus par la Collectivité de Corse au 1er octobre 2021.**

Question à aborder : l'élagage

Pourquoi élaguer ?

Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Si elles sont trop proches, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement en cas de frottement, voire une interruption des services de téléphone et d'internet en cas de chute de branches.

 Le défaut d'élagage peut repousser le déploiement de la fibre sur la zone concernée.

Qui doit élaguer ?

Si les plantations sont situées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes existantes ne respectent pas la réglementation, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, de prendre en charge les opérations d'entretien telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. (Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, article 85). La loi Élan du 23 novembre 2018 élargi cette obligation également aux réseaux en cours de construction.

Comment procéder ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance avec les lignes de communication aériennes d'1 m en hauteur et de 50 cm en largeur. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

